

réal par le lac Champlain. M. de Longueuil, qui administrait cette partie du pays, reçut ordre de faire évacuer le fort de Chambly après en avoir tiré tous les effets. L'ingénieur de Catalogne qui avait fortifié le fort Chambly assura M. de Longueuil qu'on pouvait le défendre avec cent hommes. M. de Longueuil gagna les autorités de la colonie à l'opinion de M. de Catalogne et on décida de conserver le fort. C'est dans ces circonstances que M. des Bergères remplaça M. de Périgny au commandement.<sup>13</sup>

M. Godefroy de Linctôt, major des Trois-Rivières, étant décédé le 18 mai 1709, M. des Bergères demanda cette charge.

Le 15 septembre 1709, l'intendant Raudot écrivait la lettre suivante au ministre en faveur de M. des Bergères :

“Je me sers du retour d'un bastiment de Plaisance qui nous a amené icy le Gouverneur et une partie de la garnison de Saint-Jean, pour avoir l'honneur de vous mander par avance la perte que nous avons faite de quelques personnes mortes icy depuis le départ du dernier vaisseau. Nous en avons perdu au mois de may dernier trois qu'on peut dire estre de considération pour ce pays, le sieur marquis de Crisafy, le sieur de Lotbinière et le sieur Linctot. . .

“La majorité des Trois-Rivières qui vacque par la mort du sieur de Linctôt est un très petit employ, tant à cause de l'endroit où on l'exerce, que parce qu'il n'y a que neuf cent livres d'appointemens. Néanmoins le sieur des Bergères, capitaine dans ce pays, et des plus anciens, vous le demande, c'est un bon officier quoiqu'un peu dérangé dans ses affaires, que tout le monde croît, par son activité, estre capable de cet employ.

“La dame de Linctot, par la mort de son mary, se trouve encore chargée de quatre enfants, il ne luy reste pour tous

---

<sup>13</sup> *Collection de manuscrits*, vol. 1, p. 619.